
Projet de Règlement n° 22-495 modifiant le Règlement n° 12-399 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'Austin a adopté le 1^{er} octobre 2012, le *Règlement n° 12-399 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du **10 janvier 2022** par la conseillère Claire Rocher.

ATTENDU QU'un avis public a été publié le **19 janvier 2022** par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le septième jour après la publication de l'avis public;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi susmentionnée pour l'adoption d'un tel code révisé ont été respectées;

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1.

Le paragraphe 4° de l'article 1 de l'Annexe A est modifié par l'insertion, après le mot « respect » du texte suivant « et la civilité ».

Article 2.

Le paragraphe 2° de la règle 2 de l'article 7 de l'Annexe A est modifié par l'insertion, après le mot « valeur » du texte suivant « qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou ».

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	10 janvier 2022
Présentation du projet :	10 janvier 2022
Avis public d'adoption:	19 janvier 2022
Adoption :	7 février 2022
Avis public d'entrée en vigueur :	XX février 2022
Transmission au MAMH :	XX février 2022